



Assemblée générale

Distr. limitée
14 février 2022
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquante-neuvième session
Vienne, 7-18 février 2022

Projet de rapport

Annexe I

Projet de rapport du Groupe de travail plénier

1. Conformément au paragraphe 11 de la résolution [76/76](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau, à sa cinquante-neuvième session, son groupe de travail plénier.
2. Du 9 au 16 février 2022, le Groupe de travail a tenu trois séances sous la présidence de Prakash Chauhan (Inde).
3. Le Groupe de travail a examiné les points suivants :
 - a) Techniques spatiales au service du développement socioéconomique durable ;
 - b) Rôle futur et méthodes de travail du Comité ;
 - c) Projet d'ordre du jour provisoire de la soixantième session du Sous-Comité scientifique et technique.
4. Le Groupe de travail était saisi de la note du Secrétariat intitulée « Gouvernance et méthodes de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires » ([A/AC.105/C.1/L.384](#)).
5. Le Groupe de travail a recommandé que le plan de travail pluriannuel sur la gouvernance et les méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires, figurant au paragraphe 2 du document [A/AC.105/C.1/L.384](#), soit prolongé jusqu'en 2023.
6. Le Groupe de travail a convenu que le Secrétariat devrait mettre à jour le document [A/AC.105/C.1/L.384](#), pour que le Sous-Comité scientifique et technique continue de l'examiner à sa soixantième session, en 2023, et que ces mises à jour devraient prendre en compte les remarques faites par le Comité et ses sous-comités jusqu'en 2022.
7. Le Groupe de travail a noté que, conformément à la résolution [76/76](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique soumettrait au Comité sa proposition d'ordre du jour provisoire pour sa soixantième session, qui doit se tenir



en 2023. Le Groupe de travail a convenu que ce projet d'ordre du jour provisoire devait être examiné par le Sous-Comité au titre du point 19 de son ordre du jour.

8. À sa 3^e séance, le 16 février, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.
